



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

greffiers

Question écrite n° 52724

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les revendications des greffiers. En effet, plusieurs organisations syndicales ont souligné la surcharge de travail des greffiers en 2001 en raison de l'application de la loi sur la présomption d'innocence et de l'instauration du PACS. Aussi, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner aux demandes des greffiers afin d'améliorer l'exercice des conditions de travail de ces derniers.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle est très attentive aux revendications des greffiers. A la suite de l'accord signé avec les organisations syndicales le 1er décembre 2000, le nombre de recrutements annuel sera porté à 500 greffiers dont 300 stagiaires affectés à l'Ecole nationale des greffes en mai 2001 et 200 autres pour la seconde promotion en septembre 2001. De plus, les transformations d'emplois de catégorie C en greffiers prévues initialement à hauteur de 133 seront portées à 233. Enfin, 80 au lieu de 40 promotions au choix seront également offertes en février 2001. D'ores et déjà la mise en application de la loi du 15 juin 2000 a été accompagnée par l'ouverture, lors de la commission administrative paritaire des 5, 6 et 7 décembre 2000, de 49 postes offerts pour une affectation au titre des mouvements en février 2001. Une revalorisation de la carrière des greffiers fait actuellement l'objet de concertation avec les organisations syndicales. En particulier, la réforme statutaire devrait permettre un allongement de la durée de la formation initiale et une élévation à bac + 2 du niveau de recrutement. En ce qui concerne les effectifs de fonctionnaires, les créations d'emploi de greffiers obtenues régulièrement depuis quatre ans ont permis à la direction des services judiciaires d'affecter en juridiction plus de 700 greffiers entre 1997 et 2000. Le 2 mai 2001, 142 nouveaux greffiers terminant leur scolarité à l'Ecole nationale des greffes seront affectés dans les juridictions dont plus de 120 dans les juridictions parisiennes ; la seconde promotion de 140 greffiers les rejoindra en septembre 2001. De plus, au 1er juillet 2001, seront affectés en juridictions 120 greffiers supplémentaires dont 80 par promotion interne de C en B et 40 par détachement dans les services judiciaires. Au total, ce sont 402 greffiers supplémentaires qui seront affectés dans les juridictions au cours des trois premiers trimestres 2001.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52724

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 octobre 2000, page 5999

**Réponse publiée le** : 26 février 2001, page 1273